



Co-funded by the Asylum,
Migration and Integration
Fund of the European Union



MINISTERO
DELL'INTERNO



**La violence basée
sur le genre est une
violation grave
des droits humains**

**Vous avez besoin d'aide?
Appelez le numéro vert
1522**

ou bien écrivez sur le chat au moyen de
l'application ou sur le site **www.1522.eu**

Le numéro vert **1522** vous offre
une aide **sûre, anonyme et gratuite**
24h/24.

Ce service est disponible en italien,
en anglais, en français, en espagnol
et en arabe.

Visitez le site **www.1522.eu**

Une personne est victime de violences basées sur le genre quand:

- ▼ Elle est menacée, insultée, humiliée ou battue
- ▼ Elle est isolée, séquestrée
- ▼ Elle est constamment suivie ou contrôlée
- ▼ Elle est victime de viol ou est obligée d'avoir des rapports sexuels non consentis de quelque sorte que ce soit (même si c'est avec son propre partenaire ou un ex-partenaire et même s'ils ne vivent pas ensemble)
- ▼ Elle est harcelée sur son lieu de travail
- ▼ Elle subit des mutilations sexuelles féminines (excision, infibulation...)
- ▼ Elle est attaquée et/ou menacée par la diffusion d'images ou de vidéos privées à caractère sexuel sans son accord
- ▼ Elle est maltraitée à cause de son orientation sexuelle (lesbienne, gay, bisexuel(le), transgenre, intersexe, queer, etc.)
- ▼ On l'oblige à se prostituer
- ▼ On l'oblige à se marier
- ▼ On l'oblige à avorter ou à abandonner ses enfants
- ▼ On l'oblige à mendier dans la rue ou à travailler sans salaire
- ▼ On l'empêche de travailler, d'avoir de l'argent, de posséder des biens
- ▼ On l'empêche d'avoir accès à l'éducation, aux soins médicaux, à la justice

Si vous êtes ou avez été victime ou si vous craignez de vous retrouver bientôt dans une situation de violence, vous pouvez :

- ▼ **Recevoir des informations** sur vos droits
- ▼ **Trouver refuge** dans un lieu protégé si vous vous sentez en danger
- ▼ **Bénéficier d'une aide** médicale, psychologique, légale
- ▼ **Demander de rester en Italie** en présentant une demande de protection internationale (qui sera ensuite évaluée par une Commission territoriale) ou en demandant un autre type de permis de séjour
- ▼ **Demander de retourner dans votre pays d'origine** en bénéficiant d'une protection, au moyen d'un projet d'assistance au retour volontaire